



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Secteurs sauvegardés : Paris

Question écrite n° 12150

Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont demande a M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer les raisons pour lesquelles le plan de sauvegarde du VIIe arrondissement, adopte a l'unanimité le 23 mars 1988, apres dix-huit ans de procedure, n'a pas encore ete transmis au Conseil d'Etat. Il a d'autant plus de raisons de poser cette question que M le prefet d'Ile-de-France, lui ecrivait le 25 novembre 1988 que le rapport au Conseil d'Etat etait en cours de redaction au ministere et que le dossier complet devait etre depose a la haute juridiction avant la fin de l'annee 1988.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric-Dupont Édouard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12150

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1868